



Envoyé en **préfecture** le 06/10/2026  
Reçu en **préfecture** le 06/10/2026  
Publié le 06/10/2026  
ID : 030-213002140-20261005-DEC\_2026\_04-AU

## Décision n° DEC\_2026\_04

### Signature d'un avenant n°3 au marché de l'aménagement du nouveau complexe sportif

Le Maire de la Commune de Ribaute les Tavernes ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° DE\_2026\_04\_14 du 3 avril 2026 fixant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la notification du marché pour l'aménagement du nouveau complexe sportif en date du 03/07/2024,

### Décide

De signer l'avenant n°3 au marché de l'aménagement du nouveau complexe sportif.

Ce **marché** d'un montant initial de 2 481 317.34€TTC, modifié par l'avenant n°1 à 2 481 306.98 € TTC, modifié par l'avenant n°2 à 2 554 814.72€TTC, passera, suite aux modifications apportées par l'avenant n° 3 à 2 445 757.32€TTC, soit un montant total de – 109 057.40€TTC.

Cet avenant a pour objectif de supprimer la phase 3 du marché initial et d'apporter des modifications sur les phases 1 et 2. Le détail des modifications est annexé à la présente décision.

Fait à Ribaute les Tavernes le 5 octobre 2026

Le Maire, Valéry BEUDIN







MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES AVENANT N°3

EXE10

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Ribaute les Tavernes  
6, Avenue des Platanes  
30 720 RIBAUTE LES TAVERNES  
Tél : 04 66 83 01 33

Adresse internet : [www.mairie-ribaute-les-tavernes.fr](http://www.mairie-ribaute-les-tavernes.fr)

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

GROUPEMENT VERT ET SPORT (VES-LAUPIE-MICHELTP-SGTP-MARRON BTP)  
Mandataire VERT ET SPORT SARL  
Domaine de Bayanne, 870 chemin des pêcheurs  
26 300 ALIXAN

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**AMENAGEMENT DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF**

- Date de la notification du **marché** public ou de l'accord-cadre : 03/07/2024

- Durée d'exécution du **marché** public ou de l'accord-cadre :

|         |        |
|---------|--------|
| ▪ TF :  | 8 mois |
| ▪ TO1 : | 6 mois |
| ▪ TO2 : | 3 mois |

- Montant initial du **marché** public ou de l'accord-cadre :

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| ▪ Taux de la TVA : | 20%            |
| ▪ Montant TF HT :  | 1 493 275.02 € |
| ▪ Montant TO1 HT : | 415 927.52 €   |
| ▪ Montant TO2 HT : | 129 782.61 €   |
| ▪ Montant PS1 HT : | 28 779.30 €    |
| ▪ TOTAL HT :       | 2 067 764.45 € |
| ▪ Montant TTC :    | 2 481 317.34 € |

• Montant du marché public après avenant n°1 :

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| • Taux de la TVA : | 20%            |
| • Montant TF HT :  | 1 545 128,08 € |
| • Montant TO1 HT : | 383 317,39 €   |
| • Montant TO2 HT : | 110 591,04 €   |
| • Montant PS1 HT : | 28 779,30 €    |
| • TOTAL HT :       | 2 067 755,81 € |
| • Montant TTC :    | 2 481 306,98 € |

• Montant du marché public après avenant n°2 :

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| • Taux de la TVA : | 20%            |
| • Montant TF HT :  | 1 546 836,08 € |
| • Montant TO1 HT : | 456 159,88 €   |
| • Montant TO2 HT : | 103 144,94 €   |
| • Montant PS1 HT : | 22 871,97 €    |
| • TOTAL HT :       | 2 129 012,27 € |
| • Montant TTC :    | 2 554 814,72 € |

## D - Objet de l'avenant.

• Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de modifications apportées au projet, il est ainsi prévu :

- Pour la phase 1 :
    - Travaux Modifiés
      - Voids
        - Le fait d'arrêter de la gaine de support du revêtement d'asphalte par des boucles au du nouveau talus de foot
        - La suppression du dispositif d'ancrage du type géomembrane EPDM (avant l'installation du béton) car les talus sont du bassin de rétention, le dispositif est remplacé par une boucle d'argile.
        - L'entassement avec de la GNT 0/20 de la couche de pente sous le gazon synthétique
        - La suppression des garde-corps initialement prévus sur le mur de soutènement Ouest du terrain de football
      - Ajout de 3 poubelles
    - Brise Tension
      - Ajout du coffret de branchement ENEDIS Tarif Jaune
    - Travaux supplémentaires
      - La réalisation des branchements EU et ACP pour le bungalow sanitaire qui sera installé dans la partie cheminement tennis.
  - Pour la phase 2 :
    - Modifications apportées au projet
      - Voids
        - Réduction de la surface traitée en enrobé. Le revêtement de la voie nouvelle située entre le chemin Jean Cavalier et l'entrée de la partie tennis ne sera pas réalisé. Par contre, la structure de chaussée et la couche d'imprégnation seront bien réalisées.
        - Augmentation des bordures P et T mises en place
        - La réalisation des clôtures pour les installations suivantes :
          - A la périphérie du bassin de rétention
          - Entre la partie tennis et la voie nouvelle
          - Entre la voie nouvelle et le parking des services techniques
          - Entre le cheminement du terrain de football et la voie nouvelle
- Ces prestations étaient prévues dans le cadre des travaux de la phase 3.
- Réseaux divers

- Suppression du réseau pluvial de collecte des eaux de toiture du local club
- Raccordement aux réseaux AEP et télécom du local des services techniques
- Pour la phase 3 :
  - La commune ne souhant plus réaliser le projet de terrain de pétanque. La tranche optionnelle n°2 ne sera pas affermée.
- Pour la PSE 1 (Mise en place d'une clapicette, traitement à la chaux sur les cheminements piétons des installations sportives)
  - Modifications apportées au projet
    - Réduction de la surface en clapicette prévue en périphérie des terrains de tennis
    - Suppression de la surface en clapicette prévue en périphérie des terrains de pétanque

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 560 467,72 €
- Montant TTC : 1 872 561,26 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 4,27 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant TF HT : 1 560 467,72 €
- Montant TO1 HT : 470 250,26 €
- Montant TO2 HT : Non affermé
- Montant PS1 HT : 7 413,12 €
- TOTAL HT : 2 038 131,10 €
- Montant TTC : 2 446 757,32 €

Les modifications apportées au marché sont décrites dans le détail estimatif joint en annexe 1.

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ribaute les Tavernes , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire  
 Valéry DE DIN



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

- En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... le .....

Signature du titulaire.

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

• **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 06/10/2026

ID : 030-213002140-20261005-DEC\_2026\_04-AU